



Communiqué de presse

Date

14.10.2010

La COMCO autorise l'achat de Sunrise par CVC

La Commission de la concurrence (COMCO) a examiné le projet d'acquisition de Sunrise par CVC Capital Partners (CVC) et a estimé qu'il ne causait pas d'atteinte à la concurrence. L'examen préalable n'a pas établi d'indices démontrant que le projet d'acquisition pourrait créer ou renforcer une position dominante.

Swisscom, Sunrise et Orange sont les trois principaux acteurs économiques du marché suisse des télécommunications mobiles. L'examen préalable a permis de montrer que l'achat de Sunrise par la société d'investissement CVC Capital Partners (CVC) ne modifie pas la structure actuelle du marché. Après cette opération, le marché suisse des télécommunications mobiles demeure caractérisé par la présence de trois grands opérateurs, ce qui assure le maintien de son dynamisme et garantit son ouverture à de nouvelles innovations. Partant, la COMCO parvient à la conclusion que l'opération entre Sunrise et CVC ne requiert pas d'examen approfondi et est admissible sous l'angle du droit de la concurrence.

TDC, société mère de Sunrise, avait initialement prévu de vendre Sunrise à France Télécom et de fusionner l'entité avec Orange. Le 22 avril 2010, la COMCO a interdit la concentration en raison des effets sur la concurrence que l'opération aurait générés sur le marché suisse des télécommunications mobiles.

Contacts / Renseignements:

Prof Vincent Martenet	079 506 73 87	vincent.martenet@comco.admin.ch
Dr. Rafael Corazza	031 322 20 41	rafael.corazza@weko.admin.ch
	079 652 49 57	
Carole Söhner-Bührer	031 324 96 69	carole.soehner-
buehrer@weko.admin.ch		